



Données synthétiques sur la situation de la commune

DONNEES DEMOGRAPHIQUES :

Millonfosse est une commune de moins de 1000 habitants

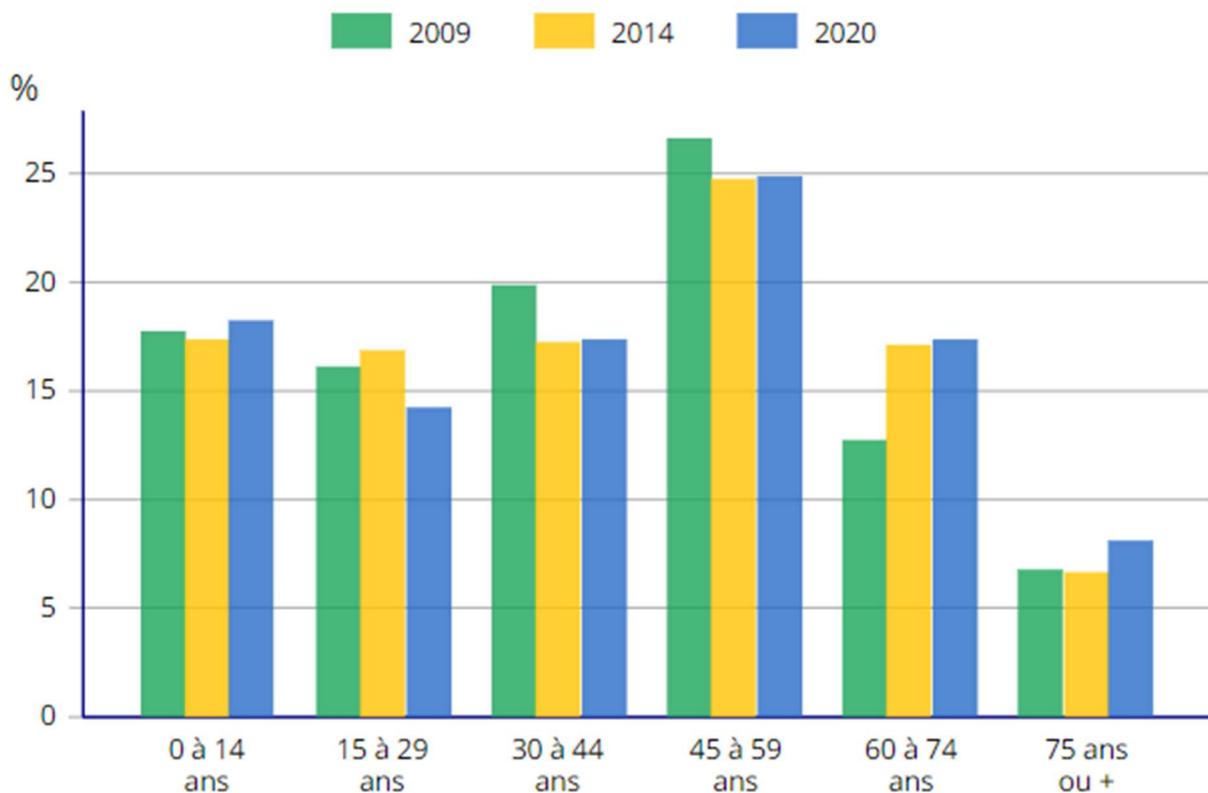
La population a bien évolué ces 10 dernières années selon les recensements de l'INSEE :

- 2009 : 671 habitants
- 2014 : 675 habitants
- 2020 : 715 habitants

Selon les données INSEE, la répartition de la population est la suivante :

TRANCHES D'AGES	NOMBRE D'HABITANTS
0-14 ans	130
15-29 ans	102
30-44 ans	123
45-59 ans	178
60-74 ans	124
75 ans et +	58

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges





DONNEES FINANCIERES :

Selon les derniers échanges avec le Service de Gestion Comptable de Wallers et notamment avec le Conseiller aux Décideurs Locaux, la situation financière de la commune est saine.

L'endettement de la commune est en baisse depuis 2020 (Etat de la dette détaillé au IV)
De plus depuis 2020 la collectivité parvient à dégager un excédent de fonctionnement qu'elle capitalise chaque année sur le compte 1068 :

- Pas d'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 entre 2017 et 2019 ;
- 31 488.53€ en 2020 ;
- 252 642.78€ en 2021, ;
- 70 000.00€ en 2022 ;
- 100 000.00€ en 2023

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion élaboré par le Trésorier. Le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023 sont proposés au vote du conseil municipal du **09 avril 2024**

Le **budget primitif** constitue un acte de prévision et d'autorisation. Le budget de la collectivité respecte les principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre en dépenses et en recettes. Le vote du budget est encadré par de nombreuses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par cet acte juridique qu'est le vote du budget en assemblée délibérante, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget primitif peut être modifié ou ajusté en cours d'année au travers des décisions modificatives (DM) ou du vote d'un budget supplémentaire (BS). Le budget primitif 2024 est soumis au vote du conseil municipal lors de sa séance du **09 avril 2024**

Le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 seront disponibles sur le site Internet de la collectivité et sont consultables sur simple demande à l'accueil de la collectivité, aux jours et horaires d'ouverture.

I - LE COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur qui lui, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable.

Pour 2023, le compte de Gestion dressée par Mme KRIEBUS, comptable du SGC WALLERS, fait apparaître le compte de résultat suivant (pages 11 et 12):

- Total de produits de fonctionnement (I) : 598 786.64 €
- Total de charges de fonctionnement (II) : 465 172.87 €
- Total de charges d'intervention (III) : 27 397.31 €
- Total net d'activité (IV) : 106 216.46 € (IV = I-II-III)



- Total de produits financier (V) : 0.00€
- Total de charges financières (VI) : 4 762.24 €
- Produits financiers net (VII) : - 4 762.24 € (VII=V-VI)

- Résultat de l'exercice (VIII) : 101 454.22 € (VIII=IV+VII)

Les résultats budgétaires annoncés par le comptable sont les suivants (page 17) :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaire totales (a)	1 012 687.20 €	692 381.50 €	1 705 068.70 €
Titres émis (b)	178 022.56 €	606 535.35€	784 557.91 €
Réductions de titres (c)	0.00 €	2 761.88 €	2 761.88 €
Recettes nettes (d=b-c)	178 022.56 €	603 773.47 €	781 796.03 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 012 687.20 €	692 381.50 €	1 705 068.70 €
Mandats émis (f)	280 527.80€	504 471.17 €	784 998.97 €
Annulations de mandats (g)	15 366.52 €	2 151.92 €	17 518.44 €
Dépenses nettes (h=f-g)	265 161.28 €	502 319.25 €	767 480.53 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		101 454.22 €	14 315.50 €
(h-d) Déficit	87 138.72 €		

Le comptable rappelle dans ce document que le résultat d'exécution du budget principal est le suivant (page 19) :

	Résultat clôture 2022	Part affecté à l'investissement exercice 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Investissement	188 630.73 €		-87 138.72 €	101 492.01 €
Fonctionnement	260 792.47 €	100 000.00 €	101 454.22 €	262 246.69 €
TOTAL	449 423.20 €	100 000.00 €	14 315.50 €	363 738.70 €

L'état de consommation annoncé aux pages 19 à 22 du CDG sont bien en adéquation avec les prévisions, modifications et consommations reprises dans le compte administratif 2023.

II - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

a) Les prévisions 2023

Le budget primitif de l'exercice 2023 a été voté le 28 mars 2023.

Une décision modificative est intervenue en cours d'exercice, celles-ci ont été votées les 06 septembre et 17 octobre 2023.

Le BP 2023 avait été validé comme suit :



FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	666 708.48 €	505 916.01 €
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	<i>(Si déficit)</i>	160 792.47 € <i>(Si excédent)</i>
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	666 708.48 €	666 708.48 €

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 inclus)	358 161.99 €	215 000.00 €
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	69 821.74 €	24 353.00 €
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(Si déficit)</i>	188 630.73 € <i>(Si excédent)</i>
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	427 983.73 €	427 983.73 €

Soit un budget Total :

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF (3)	1 094 692.21 €	1 094 692.21 €
-------------------------------------	----------------	----------------

b) Les Décisions Modificatives

Deux décisions modificatives avaient modifié le BP2023 de la manière suivante :

- DM du 17/10/2023

Cette décision a modifié le Budget Primitif de la manière suivante :

⇒ En fonctionnement :



- Ajout de 5 737.86 € en recettes répartis de la manière suivante :
 - ⇒ au chapitre 64 : + 590.35 €
 - ⇒ au chapitre 70 : + 1 040.79 €
 - ⇒ au chapitre 73 : - 3 017.00 €
 - ⇒ au chapitre 74 : + 3 838.48 €
 - ⇒ au chapitre 75 : + 3 285.24 €

- Ajout de 5 737.86 € en dépenses répartis de la manière suivante :
 - ⇒ au chapitre 60 : - 3 000.00 €
 - ⇒ au chapitre 61 : + 3 100.00 €
 - ⇒ au chapitre 62 : + 1 400.00 €
 - ⇒ au chapitre 64 : + 3 000.00 €
 - ⇒ au chapitre 65 : + 1 237.89 €

- ⇒ En Investissement
- Ajout de 571 768.31 € en recettes répartis de la manière suivante :
 - ⇒ au chapitre 10 : - 1 342.70 €
 - ⇒ au chapitre 13 : + 573 111.00 €

- Ajout de 571 768.31 € en dépenses répartis de la manière suivante :
 - ⇒ au chapitre 20 : + 52 500.00 €
 - ⇒ au chapitre 21 : + 7 800.00 €
 - ⇒ au chapitre 23 : + 511 468.31 €

Cette modification a porté le crédit total du budget de **fonctionnement** à **672 446.34 €** en dépenses et recettes et le crédit total des recettes d'**Investissement** à **999 752.04 €**

Soit un **Budget total de 1 672 198.38 €** en dépenses et en recettes

c) Les Restes à Réaliser :

En investissement le comptable public a certifié des restes à réalisés pour l'année 2023. Ces RAR sont validés en investissement à hauteur de **67 964.25 €** en Dépenses et **561 125.51€** en recettes répartis comme suit :

- ⇒ En recettes :
 - Au chapitre 13 :
 - *Imputation 1323* : 367 070.00 € restent à titrer. Ces recettes correspondent à l'ADVB 2023 et l'AAT 2022 non perçues au 31/12/2023
 - *Imputation 13251* : 34 055.51 € restent à titrer. Cette recette correspond aux fonds de concours 2023 non perçus au 31/12/2023
 - *Imputation 13461* : 160 000.00 € restent à titrer. Cette recette correspond à la DETR 2023 non perçue au 31/12/2023

- ⇒ En Dépenses :
 - Au chapitre 20 :
 - *Imputation 203* : 67 964.25 € restent à mandater. Ces dépenses correspondent aux travaux du MOE et ses sous-traitants non facturés au 31/12/2022



d) Détails du Compte Administratif

Le CA 2023 fait apparaître les résultats suivants :

- ⇒ **En fonctionnement** pour l'exercice 2023, les dépenses constatées sont de **502 319.25 € (464 260.52€ en 2022)** et les recettes constatées de **603 773.47€ (565 800.67 € en 2022)**

Les crédits consommés se décomposent de la manière suivante :

Les dépenses de fonctionnement en 6 groupes :

- Charges à caractère général (chap 011) : 160 671.41€
(150 387.23 € en 2022)
- Charges de personnel et frais assimilés (chap 012) : 254 679.55 €
(238 845.75 € en 2022)
- Les atténuations de produits (Chap 014) : 2 417.00 €
(4 773.00 € en 2022)
- Autres charges de gestion courante (chap 65)
(participations synd.) : 59 853.89 €
(59 139.84 € en 2022)
- Charges financières (chap 66)
(Intérêt de la dette) : 4 762.24 €
(4 563.91€ en 2022)
- Charges exceptionnelles (chap 67) : 19 935.16€
(6 550.00 € en 2022)

Les recettes de fonctionnement en 6 groupes :

- Remboursement sur rémunération personnel (chap 013): 2 563.83 €
(1 740.96€ en 2022)
- Produits de services du domaine (chap 70)
(Garderie, Cantine et concessions) : 19 189.44 €
(17 846.71€ en 2021)
- Impôts et taxes (chap 73) : 422 728.71 €
(415 658.27 € en 2022)
- Dotations et participations (chap 74) : 109 289.45 €
(115 467.27 € en 2022)



- Autres produits de gestion courante (chap 75) : 30 060.45 €
(12 168.12 € en 2022)
- Les produits exceptionnels (chap 77) : 19 935.16 €
(2 643.02 € en 2022)

L'exercice 2023 fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 101 454.22 €**, le solde de fonctionnement reporté de l'année 2022 étant de **+160 792.22 €**, le solde cumulé se porte donc à **+ 262 246.69 €**.

⇒ **En investissement** pour l'exercice 2023, les recettes constatées sont de **178 022.56 €** et les dépenses constatées de **265 161.28 €**

Les crédits consommés se décomposent de la manière suivante :

Les dépenses d'investissement en **3 groupes** :

- Immobilisations incorporelles (chap 20) : 93 137.75 €
- Immobilisations corporelles (chap 21) : 103 668.19 €
- Capital de l'emprunt (chap 16) : 55 420.18 €
- Opération d'ordre (Chap 040) : 12 935.16 €

Les recettes d'investissement en **3 groupes** :

- Subventions d'investissement (chap 13 hors 138) : 36 338 51 €
- Dotations et fonds divers (chap 10) : 21 748.90 €
- Opération d'ordre (Chap 040) : 19 935.00 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) s'élevait en 2023 à **100 000 €**

III - AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice 2023 fait donc apparaître en investissement :

- un **déficit de 87 138.72 €**,
- les RAR étant de **+ 493 161.26 € (dépenses : 67 964.25 € ; recettes : 561 125.51 €)**



- le solde d'investissement de l'année précédente étant de **+ 188 630.73 €**,
- le solde cumulé se porte désormais à **101 492.01 €**.

Cette année, il n'est donc pas indispensable de prévoir de crédit d'investissement au compte 1068 pour couvrir un déficit

Cependant par mesure de précaution, la commission finances a préconisé de créditer tout de même **80 000.00€** au compte 1068 afin de couvrir au minimum le montant de l'emprunt annuel ainsi que et que les dépenses liées à l'investissement relatif à la construction de la cantine.

L'excédent de fonctionnement disponible s'élève ainsi à **182 246.69 €** (Résultat de fonctionnement cumulé – virement au 1068 = 262 246.69 € - 80 000.00 €)

A	Excédent de la section de fonctionnement 2023		
	Recettes de fonctionnement :	603 773,47 €	101 454,22 €
	Dépense de fonctionnement :	502 319,25 €	
B	Reprise du résultat reporté 2022 (ligne 002 2023)		160 792,47 €
C	Résultat cumulé de la section de fonctionnement 2023 (A+B):		262 246,69 €
D	Excédent de la section d'investissement 2023		
	Recettes d'investissement :	178 022,56 €	-87 138,72 €
	Dépenses d'investissement :	265 161,28 €	
E	Solde des crédits reportés 2023 en 2024 RAR)		
	Recettes :	561 125,51 €	493 161,26 €
	Dépenses :	67 964,25 €	
F	Solde d'exécution reporté (ligne 001 2023)		188 630,73 €
G	Besoin/Capacité de financement 2024 (D+E+F) (1068)		80 000,00 €
H	Excédent de fonctionnement disponible à reprendre au B.P. 2024 (C-G)		182 246,69 €

A inscrire en ligne 001 recettes - B.P. 2024 (D+F)

101 492,01 €



IV – ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

A ce jour, la commune a encore 4 emprunts en cours auprès de 3 établissements bancaires

La dette de la commune s'élève à 144 545.96 €

La synthèse des emprunts en cours est la suivante :

Synthèse au 09/02/2024			
Notionnel	Nombre de financements	4	144 545,96 € CRD (au 09/02/2024)
	Durée de vie résiduelle	7 ans et 11 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	5 ans et 4 mois	
Risque	Taux fixe (part de l'encours)	91,95 %	1,98 % Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	8,05 %	
	Taux structuré (part de l'encours)	0,00 %	
Annuités	Capital	50 404,14 €	53 032,91 € * Annuité (due sur 2024)
	Intérêts	2 628,77 € *	
	ICNE au 31/12/2024	125,21 € *	
Marché	€ster	3,91 % ↗	2,46 % Taux fixe 15 ans (2,16 % au 01/01/2024) ↗
	Taux fixe 10 ans	2,53 % ↗	
	Taux fixe 20 ans	2,39 % ↗	

L'annuité 2024 s'élève à 53 032.91 €

Période	CRD initial	Echéances			
		Capital	Intérêt	Frais et commissions	Total
02/2024	147 031,83 €	3 759,73 €	310,97 €	0,00 €	4 070,70 €
03/2024	143 272,10 €	3 576,77 €	259,76 €	0,00 €	3 836,53 €
04/2024	139 695,33 €	6 491,21 €	199,50 €	0,00 €	6 690,71 €
05/2024	133 204,12 €	3 778,05 €	292,65 €	0,00 €	4 070,70 €
06/2024	129 426,07 €	3 603,96 €	221,06 € *	0,00 €	3 825,02 € *
07/2024	125 822,11 €	6 538,92 €	151,79 €	0,00 €	6 690,71 €
08/2024	119 283,19 €	3 796,52 €	274,18 €	0,00 €	4 070,70 €
09/2024	115 486,67 €	3 631,37 €	177,37 € *	0,00 €	3 808,74 € *
10/2024	111 855,30 €	1 309,62 €	103,60 €	0,00 €	1 413,22 €
11/2024	110 545,68 €	3 815,16 €	255,54 €	0,00 €	4 070,70 €
12/2024	106 730,52 €	3 659,01 €	135,46 € *	0,00 €	3 794,47 € *
Total		50 404,14 €	2 628,77 € *	0,00 €	53 032,91 € *

Le capital remboursé en 2023 s'élèvera à 50 404.14 € et les intérêts à 2 628.77€

La dette actuelle s'éteindra en 2032



V – LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Pour rappel en 2023, la Fiscalité directe locale votée par la commune de Millonfosse a été répartie de la manière suivante :

TAXES	Imputation budgétaire	Taux de Référence pour 2023	Base d'imposition prévisionnelle 2023	Produits attendus
TFPB	73111	41.66 %	548 700 €	228 588 €
TFPNB	73111	86.18 %	17 200 €	14 823 €
TH	73111	25.90 %	10 219 €	2 647 €
Allocations compensatrices totales (Imputation 74834)	74834			29 688 €
Coefficient correcteur	73111			74 186 €
FDL TOTAL ANNEE 2023				349 932 €

Pour 2024, l'état de notification N°1259 sur les produits prévisionnels et les taux d'imposition des taxes directes locales transmis à la commune précise une répartition de la FDL de la manière suivante :

TAXES	Imputation budgétaire	Taux de Référence pour 2023	Base d'imposition prévisionnelle 2024	Produits attendus
TFPB	73111	41.66 %	571 800 €	238 212 €
TFPNB	73111	86.18 %	17 900 €	15 426 €
TH	73111	25.90 %	2 200 €	570 €



Allocations compensatrices totales (Imputation 74834)	74834			30 717 €
Coefficient correcteur	73111			77 284 €
FDL TOTAL ANNEE 2024				362 209 €

Il a été proposé de maintenir les taux au même taux que ceux votés en 2024 concernant les taux d'imposition des taxes directes à savoir :

- 41.66 % pour la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti
- 86.18 % pour la taxe foncière sur le Patrimoine Non Bâti

VI - LE BUDGET PREVISIONNEL 2024

Suivant le rapport de la commission des finances réunie le 26 mars 2024 et sur la proposition de Monsieur le Maire,

La proposition pour le budget prévisionnel 2024 s'équilibre en fonctionnement à 706 687.69€ et en investissement à 1 400 181.21€, soit un équilibre du budget principal à 2 106 868.90€

En investissement, les dépenses aux chapitre 20 et 23 seront majoritairement consacrée à la construction du bâtiment public à vocation principale de restaurant scolaire

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT - DEPENSES						
chapitres	libellés	BUDGET 2023	REALISE 2023	RAR 2023	PROPOSITIONS /VOTE 2024	TOTAL (RAR + PROPOSITIONS)
011	charges générales	220 908,48	160 671,41	0,00	226 224,00	226 224,00
012	personnel	266 500,00	254 679,55	0,00	278 600,00	278 600,00
014	attenuations	6 000,00	2 417,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65	gestion courante	70 537,86	59 853,89	0,00	76 300,00	76 300,00
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		563 946,34	477 621,85	0,00	584 624,00	584 624,00
66	charges financières	6 000,00	4 762,24	0,00	4 000,00	4 000,00
67	charges exceptionnelles	5 000,00	19 935,16	0,00	3 000,00	3 000,00
68	provisions semi-budgétaires	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
022	dépenses imprévues			0,00		0,00



Commune de Millonfosse

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le
 ID : 059-215904038-20240409-DELIB20242006-DE



COMMUNE DE MILLONFOSSE

Compte administratif 2023
 et Budget primitif 2024

TOTAL CHARGES		13 500,00	24 697,40	0,00	9 500,00	9 500,00
TOTAL DEPENSES RELLES		577 446,34	502 319,25	0,00	594 124,00	594 124,00
023	virement investissement	95 000,00			112 563,69	112 563,69
042	op ordre transfert entre section	19 935,16			0,00	0,00
043	op ordre dans section				0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		114 935,16	0,00	0,00	112 563,69	112 563,69
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		692 381,50	502 319,25	0,00	706 687,69	706 687,69
002 - RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (si négatif)			0,00		0,00	0,00
TOTAL CUMULE		692 381,50	502 319,25		706 687,69	706 687,69

FONCTIONNEMENT - RECETTES						
chapitres	libellés	BUDGET 2023	REALISE 2023	RAR 2023	PROPOSITIONS /VOTE 2024	TOTAL (RAR + PROPOSITIONS)
013	attenuation de charges (6419)	590,35	2 569,83	0,00	1 600,00	1 600,00
70	produits services	13 940,79	19 189,44	0,00	13 600,00	13 600,00
73	impôts et taxes	399 224,10	422 728,71	0,00	400 417,00	400 417,00
74	dotations et participations	71 588,45	109 289,45	0,00	97 000,00	97 000,00
75	autres produits	26 310,15	30 060,45	0,00	11 500,00	11 500,00
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE		511 653,84	583 837,88	0,00	524 117,00	524 117,00
76	produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	produits exceptionnels	0,00	19 935,16	0,00	324,00	324,00
78	reprise provisions semi-budgetaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES PRODUITS		0,00	19 935,16	0,00	324,00	324,00
TOTAL RECETTES RELLES		511 653,84	603 773,04	0,00	524 441,00	524 441,00
042	op ordre transfert entre section	19 935,16	0,00		0,00	0,00
043	op ordre dans section	0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		19 935,16	0,00	0,00	0,00	0,00



TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	531 589,00	603 773,04	0,00	524 441,00	524 441,00
002 - RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (si positif)	160 792,47	0,00		182 246,69	182 246,69
TOTAL CUMULE	692 381,47	603 773,04		706 687,69	706 687,69

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT - DEPENSES						
chapitres	libellés	BUDGET 2023	REALISE 2023	RAR 2023	PROPOSITIONS /VOTE 2024	TOTAL (RAR + PROPOSITIONS)
010	stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	immo incorporelles (sauf 204)	161 102,00	93 137,75	67 964,25	41 832,59	109 796,84
204	subv équipement versées (à amortir)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immo corporelles	137 720,54	103 668,19	0,00	39 384,37	39 384,37
22	immo reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immo en cours	644 429,50	0,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT		943 252,04	196 805,94	67 964,25	1 281 216,96	1 349 181,21
10	dotations, fonds divers	500,00	0,00	0,00		0,00
13	subv d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	emprunts et dettes assimilées	56 000,00	55 420,18	0,00	51 000,00	51 000,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES		56 500,00	FAUX	0,00	51 000,00	51 000,00
TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT		999 752,04	196 805,94	67 964,25	1 332 216,96	0,00
040	op ordre transfert entre section	0,00	12 935,16		0,00	0,00
041	op patrimoniales	0,00	0,00			



TOTAL DEPENSES D'ORDRE	12 935,16	12 935,16	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 012 687,20	209 741,10	67 964,25	1 332 216,96	1 400 181,21
001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL CUMULE	1 012 687,20	209 741,10		1 332 216,96	1 400 181,21

INVESTISSEMENT - RECETTES						
chapitres	libellés	BUDGET 2023	REALISE 2023	RAR 2023	PROPOSITIONS /VOTE 2024	TOTAL (RAR + PROPOSITIONS)
010	stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	subv d'investissement (hors 138)	597 464,01	36 338,50	561 125,51	0,00	561 125,51
16	emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
20	immo incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	subv équipement versées (à amortir)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immo reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immo en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT		597 464,01	36 338,50	561 125,51	300 000,00	861 125,51
10	dotations, fonds divers	18 657,30	21 748,90	0,00	25 000,00	25 000,00
1068	excédent de fonctionnement capitalisés	100 000,00	100 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
138	autres subv non transférables	0,00	0,00	0,00		0,00
024	produits cession immobilisations	-7 000,00			220 000,00	220 000,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES		111 657,30	121 748,90	0,00	325 000,00	325 000,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		709 121,31	158 087,40	561 125,51	625 000,00	1 186 125,51
021	virement de la section de fonctionnement	95 000,00	0,00		112 563,69	112 563,69
040	op ordre transfert entre section	19 935,16	19 935,16		0,00	0,00
041	op patrimoniales	0,00	0,00			



TOTAL RECETTES D'ORDRE	114 935,16	19 935,16	0,00	112 563,69	112 563,69
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	824 056,47	178 022,56	561 125,51	737 563,69	1 298 689,20
001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	188 630,73	0,00		101 492,01	101 492,01
TOTAL CUMULE	1 012 687,20	178 022,56		839 055,70	1 400 181,21

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	706 687.69 €	524.441.00 €
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	<i>(Si déficit)</i>	182 246.69 € <i>(Si excédent)</i>
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	706 687.69 €	706 687.69 €

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1068 inclus)	1 332 216.96 €	737 563.69 €
RESTE A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	67 964.25 €	561 125.01 €
001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	<i>(Si déficit)</i>	101 492.01 € <i>(Si excédent)</i>
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	427 983.73 €	427 983.73 €

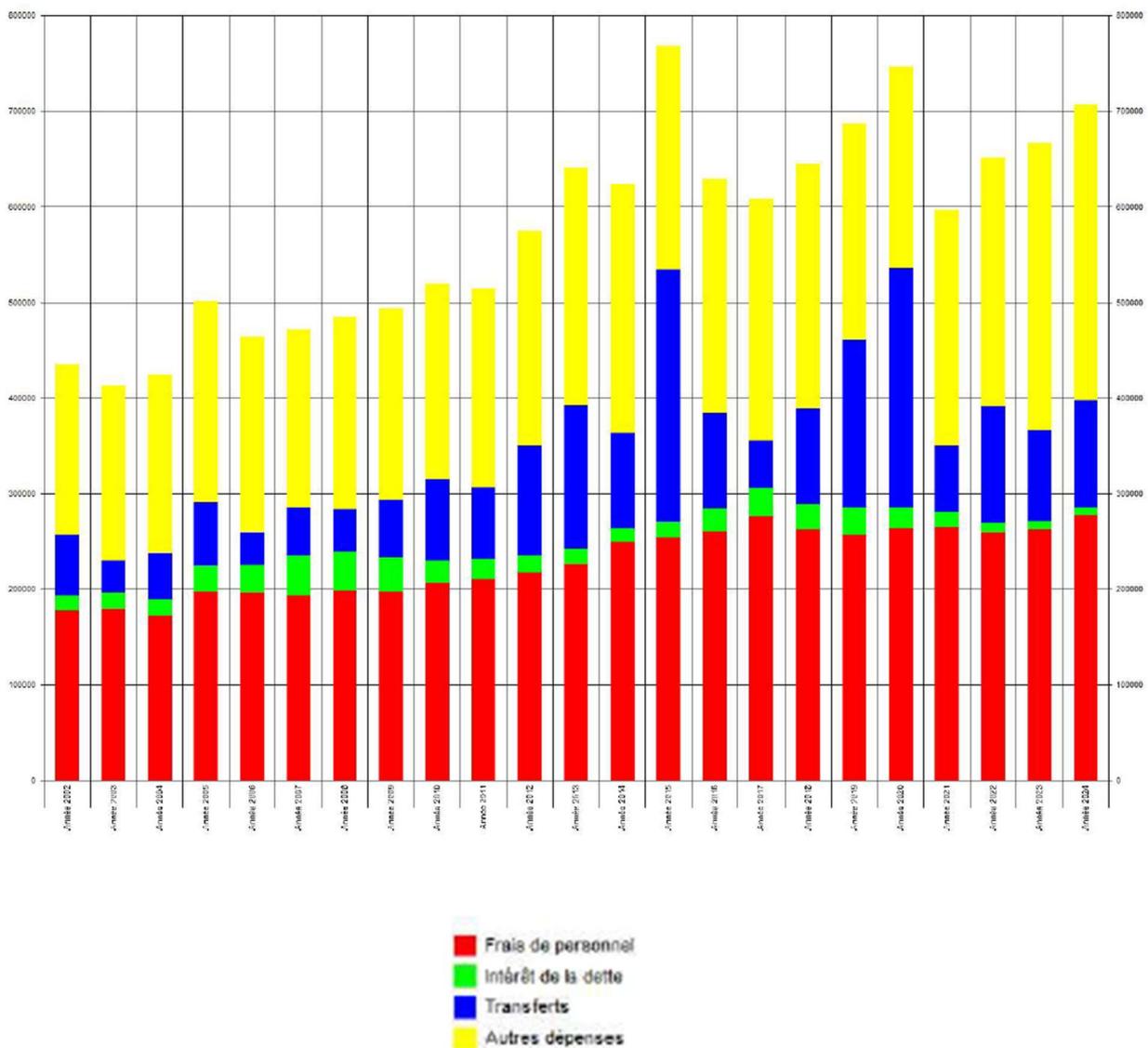
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF (3)	2 106 868.90 €	2 106 868.90 €
-------------------------------------	----------------	----------------



En fonctionnement, la plus lourde ligne de dépenses reste les charges de personnel et la ligne de recettes la plus importante celle des impôts et taxes

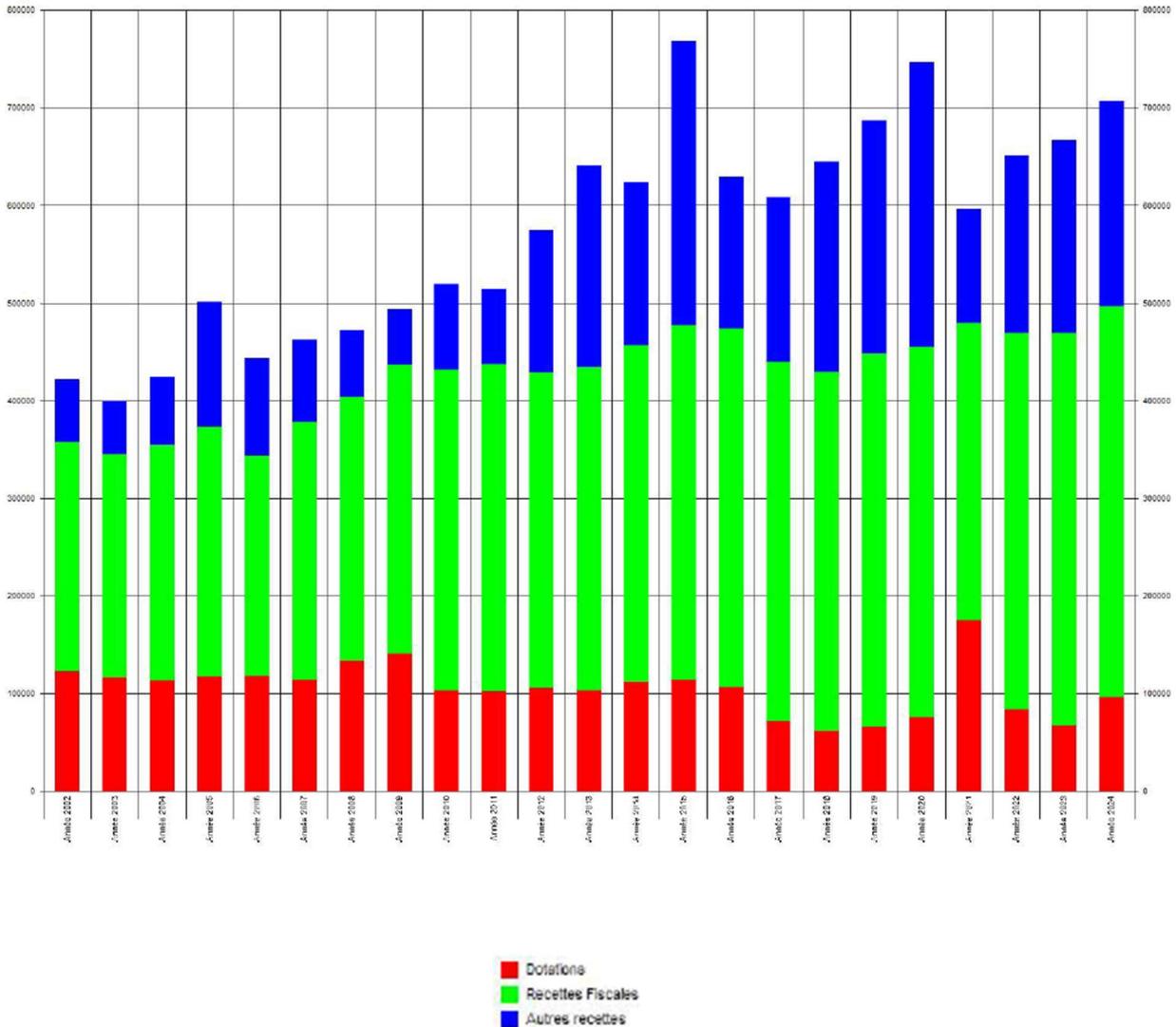
Graphiques dépenses et recettes de fonctionnement entre 2002 et 2024

Structure des dépenses de fonctionnement





Structure des recettes de fonctionnement



VII - LES EFFECTIFS

En janvier 2024, la collectivité compte 11 agents repartis de la manière suivante :

FILIERE	STATUT	GRADE	ETP
ADMINISTRATIVE	TITULAIRE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^e CL	1
	TITULAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF	0.85
SANITAIRE ET SOCIALE	TITULAIRE	ATSEM PRINCIPAL DE 2 ^e CL	0.81
	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^e CL	1
TECHNIQUE	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	1
	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0.62
	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0.48
	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0.46
	STAGIAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0.46



Pour pallier à l'absence de 2 agents titulaires, la collectivité emploie 2 personnels en contrat de droit privé (Parcours Emploi Compétences) : 1 ETP 0.62 et 1 ETP 0.57

La collectivité emploie également depuis la rentrée scolaire 2022-2023 une apprentie sur un poste administratif. Ce contrat d'apprentissage arrivera à sa fin le 31/08/2024. L'apprentie souhaiterait poursuivre sa formation, une proposition devrait être présentée au vote du conseil municipal en juin 2024.

VIII- ACQUISITION ET CESSION IMMOBILIERES

Par un acte administratif de transfert de biens suite à dissolution du CCAS de la commune établi le 05 janvier 2023, publié et enregistré par le service de publicité foncière de Valenciennes en date du 16 janvier 2023, la parcelle A1113 située au lieudit « Nouveau Jeu » à ROSULT a été transférée au patrimoine de la commune de MILLONFOSSE.

Par la délibération 2023-3-009 en date du 28 mars 2023, le conseil municipal a accepté la résiliation amiable du bail rural lié à cette parcelle afin de pouvoir procéder à la vente de ce terrain.

Afin de déterminer le prix de vente de cette parcelle, la collectivité a déposé une demande de

La parcelle A1113 étant située en zone UB et UJ et sa superficie étant de 29 a et 55 ca, la collectivité a fait le choix de la diviser.

- ❖ Par délibération 2023-5-001 en date du 19/12/2023, le conseil municipal a autorisé la cession des parcelles issue de cette division en fixant le prix de vente au montant de la valeur reprise dans l'actif soit :

N° DE PARCELLE	SUPERFICIE	VALEUR
A 4027	453 M2	80 000 .00 €
A 4028	511 M2	90 000.00 €
A 4029	1 958 M2	140 000.00 €

Des propositions d'achat au prix ont été présentées à Mr le Maire et des compromis de vente pour les parcelles A4027 et A4029 a été signés le 05/01/2024

La parcelle A4028 est toujours en vente